

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 10 AVRIL 2019**

DATE DE CONVOCATION

04-04-2019

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

04-04-2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29
PRÉSENTS : 20
VOTANTS : 27

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2019-10-04 - N°05

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

19 AVR. 2019

L’an deux mille dix neuf, le dix avril à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Martine CARTAU-OURY, Maire.

Présents :

Madame Martine CARTAU-OURY, Monsieur Machiré GASSAMA, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Raymond BERTELOOT, Madame Martine GAST-DELIERE, Madame Sylvie VIGNAS, Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Pascal VENTALON, Monsieur Arnaud DELIERE, Madame Danielle LAURENT, Monsieur Yvon JAROSSAY, Madame Françoise POULET-BEAUGUET, Monsieur Eric AZEVEDO, Monsieur Sébastien VALLIER, Monsieur Luc PENHOET, Monsieur Eloy GONZALEZ, Monsieur Bertrand JOLY, Monsieur Jean-Pierre NICOLAS, Madame Marie-José ANTIGNAC, Monsieur Alain HERSCHKORN

Absents représentés :

Mme WALKER	donne pouvoir à	Mme LAURENT
Mme PIN	donne pouvoir à	Mme PELOUIN
M. MERCY	donne pouvoir à	Mme CARTAU-OURY
M. BENOIT	donne pouvoir à	M. GASSAMA
Mme DAUGA	donne pouvoir à	M. DELIERE
Mme DAVID-COUSTILLAS	donne pouvoir à	M. NICGLAS
M. LAKMALE	donne pouvoir à	Mme ANTIGNAC

Absents non représentés :

M. DA COSTA
M. CARRENO

Secrétaire de séance : Mme Martine GAST-DELIERE

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Sur proposition de Madame DENECE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

VU l'instruction comptable M14 applicable aux communes ;

VU le débat d'orientations budgétaires organisé le 27 mars 2019 ;

VU l'avis de la commission « Finances » ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 19 voix POUR, 07 voix CONTRE (M. PENHOET, M. GONZALEZ, Mme DAVID-COUSTILLAS, Mme ANTIGNAC, M. JOLY, M. NICOLAS et M. HERSCHKORN) et 01 ABSTENTION (M. LAKMALE)

DECIDE de voter le Budget Primitif 2019 de la commune :

- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres ;

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations qui figurent dans les annexes budgétaires ;

ADOpte le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2019 comme il suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	5 183 109,81	5 183 109,81
Section Investissement	3 737 730,09	3 737 730,09
TOTAL	8 920 839,90	8 920 839,90

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire, au
fait de sa publication et sa transmission en
Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 11 avril 2019

Le Maire,

Martine CARTAU OURY

